

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20221124_080/782
Du 24 NOVEMBRE 2022 à 18 heures 30	
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 21 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 6 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc; GUERRE Cyril; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme; DENAT Sophie; GHELFI Agnès; MIARD Pascal; ROQUIER Bruno; ESCUDIER Sophie; BERLINE Marion; BARAGNON Guillaume; LINGERAT Sophie; GIRON Antoine; ETIENNE Patrick; BROSETTE Alice; CODOU Loïc; AUGIER Marc; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. MIARD Pascal; Mme GIOVANNELLI Odile avait donné procuration à Mme ESCUDIER Sophie; Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine; M. LEDIEU Bertrand qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc; Mme ROCCO Catherine qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -
<u>Objet :</u> ASSOCIATIONS – attribution complément de subvention de fonctionnement 2022 à l'O.C.C.E.	

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, rapporteur, expose :

Vu la délibération en date du 24 mai 2022 concernant l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations,
Vu la demande de subvention déposée par l'O.C.C.E et un premier acompte versée en juin 2022 d'un montant de 2500 euros, M BALLESTEROS propose d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 1 500 euros afin de les aider dans leur projet scolaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Associations et Sport, en date du 2 novembre 2022

Le rapport de Monsieur BALLESTEROS, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé,

DÉCIDE d'allouer une subvention complémentaire de fonctionnement à l'Office Central de la Coopérative à l'Ecole (O.C.C.E.) d'un montant de 1500 euros.

DIT que cette somme sera mandatée à l'article correspondant du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élue délégué à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **29 NOV. 2022**

Le Maire,

Jean-Luc CHAILAN

Le Secrétaire de Séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>